ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-quatrième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/24)
(Réunion virtuelle – du 2 au 4 novembre 2021)

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport annuel de navigation aérienne d'APIRG

(Présenté par le Secrétariat)

SOMMAIRE
La présente note de travail fait le point sur l'élaboration du Rapport de navigation aérienne d'APIRG. Il présente les défis rencontrés depuis l'APIRG/23 et les voies et moyens d'améliorer l'efficacité de la rédaction du rapport de navigation aérienne d'APIRG. **La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.**
Référence(s) : • Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI (GANP, Doc 9750) • Plan AFI de navigation aérienne (Doc 7474) • Rapport de l'APIRG/23
Objectifs stratégiques connexes de l'OACI : A, B, C et E

1. INTRODUCTION

1.1 L'APIRG/23 a rappelé la nécessité de charger l'équipe de rédaction du rapport de navigation aérienne (AANRT) d'élaborer et de publier le Rapport annuel de navigation aérienne d'APIRG sur la base des informations disponibles et convié les États et organisations souhaitant d'apporter leurs contributions à les transmettre au Secrétariat avant le 31 décembre 2020.

1.2 L'AANRT se compose de représentants des États, des ANSP et des Organisations internationales, appuyés par le Président et le Vice-président d'APIRG et le Secrétariat de l'OACI. L'équipe a été conviée à s'efforcer d'élaborer et publier le premier rapport au plus tard le 31 mars 2021.

2. ANALYSE

2.1 Les difficultés rencontrées en 2020/2021 à cause de la pandémie de COVID-19 ont affecté de nombreuses activités, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la publication du Rapport annuel de navigation aérienne AFI. En effet, la pandémie a impacté,

entre autres, la collecte des données exactes et récentes nécessaires pour achever la rédaction dudit rapport, mais aussi la convocation de réunions permettant de consolider les informations. Le besoin urgent pour les États/ANSP de reprendre les opérations après l'impact de la pandémie a réorienté la priorité vers les activités destinées à renforcer la reprise.

2.2 Le Secrétariat a reçu un nombre limité de contributions de la part des États/ANSP et des organisations, malgré son plaidoyer et sa campagne pour obtenir des données et des informations sur plusieurs initiatives. En outre, plusieurs activités (TAG, AIAG, etc.) ont tourné au ralenti à cause de la pandémie, tandis que d'autres défis liés au souci de préserver la confidentialité des données partagées au moyen d'outils de réunion virtuelle ont tempéré la volonté d'organiser des événements importants.

2.3 Pour opérationnaliser l'AANRT, il convient de noter que l'équipe de rédaction du rapport sécurité RASG AFI (ASRT) a élaboré un programme de travail efficace pour la production de son rapport annuel de sécurité, et l'AANRT peut adopter cette méthodologie pour activer le processus de réalisation de la première édition de l'ANR.

2.4 De même, il est important de noter l'existence de domaines communs entre le RASG AFI et l'APIRG, qu'il convient de coordonner, de consolider et consigner dans un rapport. Dans le même ordre d'idées, il convient d'identifier ces domaines communs et de concevoir une méthodologie de coordination et de partage de données entre les deux groupes.

2.5 Il convient ensuite d'instaurer un cadre commun pour l'élaboration des deux rapports en adoptant les mêmes échéances et mécanisme que ceux du RASG-AFI pour la collection et la consolidation des données pouvant garantir la publication des deux rapports annuels dans les délais.

2.6 Les États et les organisations sont conviés à appuyer le travail de l'AANRT en fournissant au Secrétariat des informations sur la mise en œuvre des activités de l'ANP, qui ont lieu tout au long de l'année, mais aussi en dotant l'équipe des ressources nécessaires pour la collecte de données, la préparation et la production du rapport.

2.7 Enfin, en rappel de la Conclusion 23/39 de l'APIRG/23, les États et les organisations sont conviés à nommer des points focaux pour l'AANRT pour la production du rapport.

SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est conviée à :

a) Noter les informations contenues dans le WP ; et

b) Encourager les États, ANSP et organisations internationales à soutenir les activités de l'AANRT en mettant à sa disposition les informations

nécessaires.

c) Exhorte l'AANRT à envisager d'élaborer et de publier le rapport dès que la situation se normalise.